



# MAIRIE DE MODANE

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 15 MAI 2017

Compte rendu en application de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

**Membres présents** : RAFFIN Jean-Claude - SELTZER Nicole - THEOLIER Thierry - MASOCH Gérard - CHIAPUSSO Aline - THOMAS Louis - FACON Christian – SIMON Christian - LETT Xavier – PERRI René - FRIQUET Claude - TEYSSIER Yannick - BOTTE Géraldine - MOREAU Dominique - JAMMES Sandrine – GINDRE Gabrielle - PETINOT Laurence

**Absents excusés** : PASTEL Denis - CRASEZ Angeline

**Procurations** : CHEVALLIER Sabine à THEOLIER Thierry - RATEL Chantal à MASOCH Gérard - DA LAMA Marie à SELTZER Nicole

**Conseillers en exercice** : 22      **Quorum** : 12      **Présents** : 17      **Pouvoir** : 3      **Votants** : 20

Monsieur Christian FACON a été élu secrétaire

=====  
Monsieur le Maire accueille les enfants du Conseil Municipal jeunes qui assistent exceptionnellement au Conseil Municipal pour présenter les activités réalisées le jeudi après-midi depuis septembre 2016.  
=====

## APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 AVRIL 2017

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le compte rendu de la séance du 03 avril 2017.

### 1. CAMPING MUNICIPAL : TARIFS 2017

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les tarifs du camping municipal pour l'année 2017 comme indiqués ci-dessous :

EMPLACEMENT		TARIFS	
CARAVANE / VOITURE / CAMPING-CAR / TENTE			
1 personne	TTC/JOUR	15,00 €	
Adulte supplémentaire	TTC/JOUR	5,50 €	
Enfant de moins de 7 ans	TTC/JOUR	3,00 €	
Electricité 10 ampères	TTC/JOUR	4,00 €	
Animaux	TTC/JOUR	Gratuit	
LOCATIONS			
		MAI-JUIN-SEPTEMBRE	JUILLET-AOUT
Chalet 4/6 places	TTC/SEMAINE	280,00 €	420,00 €
Mobil-home 4/6 places	TTC/SEMAINE	240,00 €	370,00 €
Chalet 8 couchages	TTC/NUIT/PERSONNE	20,00 €	20,00 €

### 2. SUBVENTION 2017 A L'ASSOCIATION « TOUS LES ARTS »

Le Conseil Municipal par 17 voix pour et 3 abstentions (MM. Xavier LETT, Christian SIMON, Claude FRIQUET), octroie une subvention d'un montant de cent euros (100 €) à l'association « Tous les Arts » au titre de l'année 2017.

**3. CONVENTION «CARTE MULTI LOISIRS ESTIVALE VAL'FREE » A INTERVENIR AVEC L'OFFICE DE TOURISME MODANE-VALFREJUS POUR L'ACCES AU MUSEOBAR**

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la convention «Carte multi loisirs estivale Val'free» à intervenir avec l'Office de Tourisme Modane-Valfréjus qui permettra aux titulaires de bénéficier des tarifs préférentiels du Muséobar institués pour les détenteurs de «pass» touristiques et assimilés.

**4. CONVENTION «CARTE PASS ACTIVITES» A INTERVENIR AVEC LA SOCIETE PUBLIQUE LOCALE PARRACHEE VANOISE D'AUSOIS POUR L'ACCES AU MUSEOBAR**

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la convention «carte pass activités» à intervenir avec la SPL Parrachée Vanoise d'Aussois qui permettra aux titulaires de bénéficier des tarifs préférentiels du Muséobar institués pour les détenteurs de «pass» touristiques et assimilés.

**5. MOTION DE SOUTIEN POUR LE MAINTIEN DU TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE D'ALBERTVILLE ET LA COUR D'APPEL DE CHAMBERY**

A l'unanimité, le Conseil Municipal vote une motion en faveur du maintien du Tribunal de Grande Instance d'Albertville et de la Cour d'Appel de Chambéry au nom de la justice de qualité et de proximité

**6. APPROBATION DE LA CESSION A LA REGION AUVERGNE RHONE-ALPES DES ACTIONS DE LA SEML TRANS FER ROUTE SAVOIE DETENUES PAR LE DEPARTEMENT DE LA SAVOIE**

Le Conseil Municipal à l'unanimité, approuve la cession à l'euro symbolique des 1750 actions détenues par le Département de la Savoie au sein du capital de la SEML TRANS FER ROUTE SAVOIE au profit de la Région Auvergne Rhône-Alpes et agréé cette dernière en tant que nouvel actionnaire de la SEML TRANS FER ROUTE SAVOIE en lieu et place du Département.

**7. MARCHÉ PUBLIC DE PRESTATIONS POUR LA GESTION DU MUSEOBAR ENTRE LA COMMUNE DE MODANE ET LA SPL HAUTE MAURIENNE VANOISE TOURISME**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le principe de la passation d'un marché public de prestations pour la gestion du Muséobar entre la SPLHMVT et la Commune d'une durée de 5 ans, soit du 01 juin 2017 au 31 mai 2022 pour un montant forfaitaire de quarante-quatre mille cinq cent euros (44 500 €) par an.

Monsieur le Maire est autorisé à le signer.

**8. CESSION FONCIERE COMMUNE DE MODANE / SCI ROCHE BERNAUDE LIEUDIT « AU CHARMASSON »**

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la cession par la commune de Modane de la parcelle cadastrée section F n°2957 d'une superficie de 49 m<sup>2</sup> au prix de quatre mille cent soixante-cinq euros (4165 €).

Monsieur le Maire est autorisé à poursuivre les formalités et à signer tout document nécessaire à l'aboutissement de la décision adoptée dont l'acte.

**9. ACQUISITION FONCIERE COMMUNE DE MODANE / MADAME DAMEVIN YVONNE LIEUDITS « LE PONTET » ET « COMBAZ DESSOUS »**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve l'acquisition par la commune de Modane des parcelles mentionnées ci-dessous pour la somme de cinq mille euros (5.000 €) :

Réf. Cadastrales	Lieu-dit	Contenance	Zonage PLU
E 420	Le Pontet	12a05ca	N
E 421	Le Pontet	6a50ca	N
E 422	Le Pontet	26a75ca	N
E 423	Le Pontet	6a40c	N
E 424	Le Pontet	15a55ca	N
E 429	Le Pontet	0a70ca	N
E 435	Le Pontet	7a55ca	N
E 933	Combaz Dessous	32a94ca	N
E 934	Le Pontet	63a83ca	N
E 938p (BND lot 1)	Le Pontet	7a36	N
E 932p lot 2 - Volume 2 situé au-dessus de la cote NGF 1258	Le Pontet	50a43ca	N
E 937p (BND lot 1) lot 2 - Volume 2 situé au-dessus de la cote NGF 1258)	Le Pontet	3a16ca	N
<b>TOTAL DES SURFACES ACQUISES</b>		<b>2ha33a22ca</b>	

Monsieur le Maire est autorisé à poursuivre les formalités et à signer tout document nécessaire à l'aboutissement de la décision adoptée dont l'acte notarié.

#### **10. REALISATION D'UNE PLATEFORME POUR LA CREATION D'UN PARKING : CONVENTIONS ENTRE LA COMMUNE DE MODANE ET SAVOIE DECHETS**

Le Conseil Municipal à l'unanimité, approuve les conventions entre la commune de Modane et Savoie Déchets pour la fourniture et l'installation de 6000 tonnes de mâchefer afin de finaliser le projet d'aménagement de voirie rue des Bettets à Valfréjus.

Monsieur le Maire est autorisé à signer tous documents afférents à ce dossier.

#### **11. Forêt communale : parcelles 7, 8 et 9 : approbation du plan de financement et demande de subvention au titre du programme de développement rural de Rhône Alpes 2014-2020**

Par 19 voix pour et 1 abstention (M. Thierry THEOLIER), le Conseil Municipal approuve le plan de financement prévisionnel dont le coût d'exploitation s'établit à trente-neuf mille sept cent soixante-seize euros et quarante-trois centimes hors taxes (39 776.43 € HT) pour le projet de coupe des parcelles 7, 8 et 9.

Monsieur le Maire est autorisé à solliciter le concours financier de l'Etat et de l'Union Européenne (FEADER) dans le cadre de cette affaire et à signer tous les documents afférents.

#### **12. Modification de la piste du Jeu sur les propriétés communales**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise la modification de la piste du Jeu sur les parcelles communales récapitulées dans l'état parcellaire ci-dessous :

Section	N° de Parcelle	Surface parcellaire (m <sup>2</sup> )	Surface à défricher (m <sup>2</sup> )	soumises au régime Forestier concerné
F	117	960	40	
F	118	25567	320	
F	1061	40788	180	X
F	1067	13770	1900	X
F	1068	740	130	X

Le Syndicat Mixte Thabor Vanoise est autorisé à réaliser les travaux de sécurisation.

**13. Modification de la piste du Jeu : autorisation communale pour que le Syndicat Mixte Thabor Vanoise dépose la demande de défrichement**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Syndicat Mixte Thabor Vanoise à déposer une demande d'autorisation de défrichement nécessaire à la modification de la piste du Jeu auprès des services de la Direction Départementale des Territoires (DDT/Service Environnement eau et forêts)

**14. AFFAIRES DIVERSES**

Monsieur le Maire informe l'assemblée :

- ✓ de la démission de Julien BILLOIR au 28 avril 2017 de son poste d'adjoint et de conseiller municipal.
- ✓ Pour les deux tours des 11 et 18 juin, les bureaux de vote seront installés à la salle Antoine FARDEL.
- ✓ Gérard MASOCH sera président du bureau de vote centralisateur pour les 11 et 18 juin 2017, Jean-Claude RAFFIN, président pour le bureau 1, et Sabine CHEVALLIER, présidente pour le bureau 2.

Madame Géraldine BOTTE signale que dans le cadre du jumelage avec Ohmden, les Allemands arriveront le jeudi de l'Ascension et repartiront dimanche matin. Un repas aura lieu à la salle des fêtes le samedi soir.

Après un dernier tour de table, la séance est levée à 19h42.

A Modane, le 22 mai 2017

Le Secrétaire de séance,



Christian FACON



Le Maire,



Jean-Claude RAFFIN